

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-318 du 21 Septembre 1982

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique de
l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances pour compter du
21 septembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 21 septembre 1982, le Camarade
Armand MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre des
Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.-

Fait à COTONOU, le 21 Septembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 CPC 2 PPC 2
MF-MESRS 6 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-